

Le rhéteur chrétien Procrésius reprend sa chaire <sup>1</sup>.

Les Austuriens ravagent trois jours durant les environs de Leptis et emmènent prisonnier Silva, magistrat de cette ville <sup>2</sup>.

Saint Basile, à la suite d'un différend avec l'évêque Eusèbe, fait une seconde retraite dans le Pont; saint Grégoire de Nazianze l'y accompagne <sup>3</sup>.

\* Saint Grégoire de Nazianze écrit ses deux invectives contre Julien <sup>4</sup>.

Acace de Césarée, Eusèbe de Samosate, Athanase d'Ancyre, se réunissent à Méléce, évêque d'Antioche : ce fait inaugure le retour des ariens vers l'orthodoxie <sup>5</sup>.

Eusèbe de Verceil, Philastrius de Brescia, et saint Hilaire de Poitiers, recueillent dans le diocèse de Milan les conversions des ariens <sup>6</sup>.

Martyre en Perse de saint Desas, évêque de Bezabde, et de saint Milese <sup>7</sup>.

LOIS de Julien : *Cod. Theod.*, II, 12, 1 = *Cod. Just.*, II, 12, 23; — *Cod. Theod.*, IX, 17, 5 = *Cod. Just.*, IX, 19, 5; — *Cod. Theod.*, XI, 3, 3 = *Cod. Just.*, IV, 47, 3; — *Cod. Theod.*, III, 5, 8; — III, 13, 2; — XI, 3, 4; — *Cod. Theod.*, XII, 1, 55 = *Cod. Just.*, X, 23, 24; — *Cod. Theod.*, V, 12, 1; — VI, 27, 2; — *Cod. Just.*, VIII, 35, 12; — XI, 70, 2?; — *Cod. Theod.*, XI, 30, 31; — *Cod. Theod.*, XII, 7, 2 = *Cod. Just.*, X, 73, 2; — *Cod. Theod.*, I, 22, 3 = *Appendix*, I, 27.

LOIS de Jovien : *Cod. Theod.*, X, 19, 2; —

1. HERTZBERG, III, p. 307-308.  
2. AMM., XXVIII, 6. — REICHE, p. 51.  
3. TILL., *Mém.*, IX, p. 71 et 364.  
4. Fin 363 ou début 364, d'apr. WATRINS, art. *Gregorius Nazianzenus* (*Dict. of christ. Biogr.*, II, p. 747).

5. SOCR., III, 25. — REVILLOUT, *des Quest. Hist.*, XV, p. 385-386.  
6. RUFIN, *Hist. Eccl.*, I, 30-31.  
7. TILL., *Mém.*, VII, p. 458.  
7. TILL., *Mém.*, VII, p. 89-95.

XI, 20, 1; — VIII, 5, 16; — I, 19, 3; — VIII, 1, 8; — XIV, 4, 3; — XII, 1, 56.

364

Imp. Flavius Jovianus Aug. Flavius Varonianus nob. puer.

Préfets du prétoire : en Italie et Illyrie, Claudius Mamertinus <sup>1</sup>; — en Gaule, Germanianus <sup>2</sup>; — en Orient, Sallustius Saturninus Secundus <sup>3</sup>.

Préfets de Rome : L. Turcius Rufius Apronianus Asterius (encore en charge le 26 février); — L. Aurelius Avianius Symmachus Phosphorius (déjà en charge le 24 mai) <sup>4</sup>.

Vicaires de la ville de Rome : Hypatius; puis Valerius Severus (en charge dès le 26 juin) <sup>5</sup>.

Préfet de Constantinople : Jovius <sup>6</sup>.  
Themistius est envoyé par Constantinople pour féliciter Jovien de son consulat <sup>7</sup>.

Poursuites rigoureuses d'Apronianus, préfet de Rome, contre les magiciens <sup>8</sup>.

Saint Athanase rentre à Alexandrie <sup>9</sup>.  
Themistius prononce devant Jovien, à Dadastane, son cinquième Discours (*Υπατικὸς*), où il le félicite et réclame la liberté des cultes <sup>10</sup>.

Jovien meurt asphyxié à Drépane en Bithynie <sup>11</sup>.

On dirige sur Constantinople le corps de Jovien <sup>12</sup>.

L'armée romaine arrive à Nicée <sup>13</sup>.

Le tribun Valentinien, récemment venu de Gaule et resté à Ancyre auprès du patrice Datianus,

1. *Cod. Theod.*, XIII, 3, 6.  
2. AMM., XXVI, 5. — REICHE, p. 40.  
3. *Cod. Theod.*, IX, 25, 2.  
4. SEECK, *Hermès*, XVIII, p. 302. — TOMASSETTI, p. 495.  
5. *Cod. Theod.*, X, 4, 2. — CANTARELLI, p. 81.  
6. *Cod. Theod.*, XIV, 17, 1.  
7. THEMISTIUS, éd. DINDORF, p. 529.  
8. AMM., XXVI, 3.  
9. *Athanasii Epist. Heort. Chron.*

(éd. MIGNE, II, p. 4358.)  
10. THEMISTIUS, éd. DINDORF, p. 529.  
11. TILL., IV, p. 703. — REICHE, p. 5. — 16 févr. d'apr. AMM., XXVI, 1; 17 févr. d'apr. EUR., X, 18, et SOCR., III, 26; 18 févr. d'apr. la *Chron. d'Alex.*, p. 300; 19 févr. d'apr. IOACE, *Descr. Cons.*  
12. AMM., XXVI, 1. — REICHE, p. 6.  
13. REICHE, p. 6.

est, en son absence et à son insu, proclamé empereur <sup>1</sup>.

Arrivée de Valentinien à Nicée <sup>2</sup>.

23 février

Valentinien est revêtu de la pourpre et les légions demandent un second empereur <sup>3</sup>.

25 février

Valentinien quitte Nicée et se met en marche pour Nicomédie <sup>4</sup>.

27 février

Arrivée de Valentinien à Nicomédie : il confère la charge de grand écuyer et la puissance tribunice à son frère Valens <sup>5</sup>.

1<sup>er</sup> mars.

Valentinien, à son entrée dans le faubourg d'Hebdomus près de Constantinople, montre à l'armée son frère Valens, qu'il prend pour collègue à l'empire <sup>6</sup>.

28 mars.

Valentinien et Valens, saisis d'un accès de fièvre, chargent le maître des offices Ursacius de sévir contre les magiciens et les anciens amis de Julien <sup>7</sup>.

Après le 2 mars.

Les philosophes Priscus et Maximus sont amenés à Constantinople : Priscus est acquitté, Maximus retenu prisonnier <sup>8</sup>.

Après le 2 mars.

Les deux empereurs quittent Constantinople <sup>9</sup>.

Entre le 1<sup>er</sup> et le 29 avril.

La constitution de Valentinien et Valens ordonnant que la plèbe d'Illyrie soit défendue par des *patroni* marque la naissance des *defensores civitatum* <sup>10</sup>.

Valentinien déclare à Hypatianus, évêque d'Héraclée, qu'il ne veut pas se mêler d'affaires religieuses <sup>11</sup>.

Mil. de mai.

1. REICHE, p. 6.

2. AMM., XXVI, 4. — REICHE, p. 6.

3. REICHE, p. 6. — Le 26 février d'apr. TILL., V, p. 674. Tous deux interprètent le même texte d'AMM., XXVI, 2.

4. AMM., XXVI, 4. — REICHE, p. 7.

5. REICHE, p. 7.

6. AMM., XXVI, 4. — 29 mars d'apr. IDACE, *Descr. Cons.*, et la *Chron. d'Alex.* — TILL., V, p. 673, et REICHE, p. 7-8, préfèrent la date d'Ammien.

7. AMM., XXVI, 4. — REICHE, p. 7. —

D'apr. ZOS., IV, 1, la maladie est antérieure au 28 mars et provoque la désignation de Valens à l'empire.

8. EUNAPE, *Vit. Soph.*, 5 (éd. BOISSONNADE, I, p. 58-62.)

9. REICHE, p. 8, d'apr. *Cod. Theod.* XIII, 1, 5, et VII, 1, 5.

10. *Cod. Theod.*, I, 29, 4. — EMMING, CHÉNON, *Nouvelle Rev. hist. du droit français et étranger*, 1889, p. 322-332.

11. SOZ., VI, 7.

1. REICHE, p. 10, d'apr. *Cod. Theod.*, XIV, 3, 3, et XIV, 15, 4.

2. *Cod. Theod.*, XIII, 3, 6. Il faut lire III *Id. Jun.*, non III *Id. Jan.* (TILL., V, p. 674).

3. AMM., XXVI, 5. — REICHE, p. 40, d'apr. *Cod. Theod.*, V, 43, 15.

4. *Chron. Cod. Theod.*, p. LXXII.

5. *Cod. Theod.*, IX, 16, 7. — ZOS., V, 3.

Séjour des deux empereurs à Naïssus : dans une entrevue au faubourg de Mediana, ils se partagent les grands officiers <sup>1</sup>.

2 juin-10 juillet.

Valentinien, par son premier édit, proclame la liberté d'enseignement <sup>2</sup>.

11 juin.

Séjour de Valentinien et Valens à Sirmium. L'un prend Milan pour capitale, l'autre Constantinople <sup>3</sup>.

Fin juillet.

Valens regagne Constantinople par l'Illyrie <sup>4</sup>.

2<sup>e</sup> sem.

Valentinien interdit les sacrifices nocturnes et la divination secrète; mais sur la demande de Praetextatus, proconsul d'Achaïe, il autorise la célébration nocturne des mystères d'Eleusis <sup>5</sup>.

9 sept.

La Byzacène signale à l'empereur le tort que fait aux curies le départ de ceux qui entrent dans le clergé chrétien <sup>6</sup>.

10 sept.

Séjour de Valentinien à Aquilée <sup>7</sup>.

Sept.-oct.

Séjour de Valentinien à Vérone <sup>8</sup>.

Octobre.

Le comte Romanus, gouverneur d'Afrique, appelé par les habitants de Leptis, passe quarante jours dans l'inaction et bat en retraite <sup>9</sup>.

Automne.

Valentinien et Valens ordonnent de faire rentrer dans les biens du fisc les terres confisquées par Julien au profit des temples païens <sup>10</sup>.

4 nov. \*

Arrivée de Valentinien à Milan <sup>11</sup>.

Novembre.

Valentinien interdit toute espèce d'assemblées chrétiennes à Milan en dehors des lieux soumis à la juridiction d'Auxence : saint Hilaire et saint Eusèbe de Verceil protestent. Une commission de dix évêques, assistée d'un questeur et d'un maître

Vers nov.

6. *Cod. Theod.*, XII, 1, 59, et XVI, 2, 17.

7. *Chron. Cod. Theod.*, p. LXXII.

8. *Chron. Cod. Theod.*, p. LXXII.

9. AMM., XXVIII, 6.

10. *Cod. Theod.*, X, 1, 8. — La suscription porte : 4 février, ce qui est impossible. GODEFROI, III, p. 416, propose la date du 4 novembre.

11. *Chron. Cod. Theod.*, p. LXXII.

des offices, accepte les explications d'Auxence, et saint Hilaire reçoit l'ordre de quitter l'Italie <sup>1</sup>.

Valens est à Constantinople <sup>2</sup>.

Themistius dans son sixième discours (Φιλὰ δὲ δελφοί), prononcé à Constantinople, félicite Valentinien et Valens de leur avènement <sup>3</sup>.

L'assemblée provinciale de la Tripolitaine députe à Milan Flaccianus et Severus; ils doivent exposer à Valentinien les souffrances de la province. Remigius, maître des offices et complice de Romanus, les rend suspects à l'empereur <sup>4</sup>.

Nicomachus Flavianus est chargé du gouvernement de la Sicile à titre de *consularis* <sup>5</sup>.

Avianus Symmachus commence la construction d'un pont sur le Tibre (*pons Valentinianus*, auj. pont Saint-Sixte) <sup>6</sup>.

Première apparition des assemblées de diocèses : les Espagnes élèvent un monument à Flavius Sallustius, ancien vicaire du diocèse <sup>7</sup>.

Les Pictes, les Saxons et les Scots ravagent la Bretagne <sup>8</sup>.

Inursions des Goths en Thrace <sup>9</sup>.

Ravages des Quades et des Sarmates dans les deux Pannonies <sup>10</sup>.

Ravages des Alamans en Gaule et en Rétie <sup>11</sup>.

Le roi de Perse menace l'Arménie <sup>12</sup>.

Valens montre une faveur spéciale à Eudoxe : l'arien intransigeant Aelius tombe en disgrâce et se retire à Lesbos, dans un domaine qu'il avait reçu de Julien <sup>13</sup>.

Eunome, disciple d'Aetius, est forcé par Valens de se retirer à Chalcédoine <sup>14</sup>.

1. HILAR., *Contra Auxent.*, 1-9.  
2. *Chron. Cod. Theod.*, p. LXXII.  
3. THEMISTIUS, éd. DINDORF, p. 550.  
4. AMM., XXVIII, 6. — REICHE, p. 52.  
5. SYMM., *Ep.*, II, 44. — C. I. L., VI, 1782 et 1783. — SEECK, *Chron. Symm.*, p. CXIV.  
6. SEECK, *Chron. Symm.*, p. XLII.

7. C. I. L., VI, 1729. — GUIRAUD, p. 2.  
8. AMM., XXVI, 4.  
9. AMM., XXVI, 4.  
10. AMM., XXVI, 4.  
11. AMM., XXVI, 4.  
12. AMM., XXVI, 4.  
13. PHILOSTORGE, IX, 4.  
14. PHILOSTORGE, IX, 3-4.

Décembre  
Décembre

Fin de l'a

\* Les évêques d'Illyrie souscrivent aux décisions du concile d'Alexandrie <sup>1</sup>.

Saint Grégoire de Nazianze quitte sa retraite du Pont, revient dans le diocèse de Nazianze, et réconcilie avec son père les moines de ce diocèse, séparés de sa communion depuis 360 <sup>2</sup>.

Saint Macaire de Libye, âgé de dix-huit ans, se retire dans le désert de Scété <sup>3</sup>.

\* Saint Agathon se retire dans les solitudes d'Égypte <sup>4</sup>.

LOI de Jovien : *Cod. Theod.*, IX, 25, 2 = *Cod. Just.*, I, 3, 5.

LOIS de Valentinien et Valens : *Cod. Theod.*, XIII, 3, 6; — X, 1, 8; — XI, 30, 32; — XI, 36, 15; — IX, 25, 2<sup>b</sup>; — XIII, 5, 10; — VIII, 5, 17; — XIV, 17, 1; — *Cod. Theod.*, XI, 14, 1 = *Cod. Just.*, X, 26, 1; — *Cod. Theod.*, VIII, 15, 3; — XIII, 1, 5; — VII, 4, 10<sup>6</sup>; — X, 7, 2; — XI, 20, 2; — VII, 1, 5; — XII, 1, 57; — VIII, 4, 8; — VIII, 5, 18; — XII, 1, 58; — XI, 7, 9; — *Cod. Theod.*, XV, 1, 11 = *Cod. Just.*, VIII, 11, 5; — *Cod. Theod.*, V, 13, 14 = *Cod. Just.*, XI, 59, 3; — *Cod. Just.*, XII, 37, 3; — *Cod. Theod.*, XII, 12, 3; — II, 1, 4; — XIV, 2, 1; — XIV, 3, 3; — *Vet. kuj. jur. Cons.*, IX, 6; — *Cod. Theod.*, I, 6, 2; — IX, 40, 5; — XI, 1, 8; — XIV, 3, 4-6; — XIV, 6, 2; — XIV, 15, 1; — XIV, 22, 1; — XV, 1, 12; — IX, 40, 6; — XVI, 1, 13; — VIII, 5, 19; — I, 6, 3; — XIV, 15, 1; — V, 13, 15; — VI, 24, 2; — VI, 24, 3; — *Cod. Just.*, X, 26, 2; — *Cod.*

1. THÉODORE, *Hist. Eccl.*, IV, 7-8. — 364 ou 365 d'apr. REVILLOUT, *Rev. des Quest. Histor.*, XV, p. 382.  
2. TILL., *Mém.*, IX, p. 365.  
3. PALL., *Hist. Laus.*, 17. — Soz., VI, 29.

4. TILL., *Mém.*, X, p. 418.  
5. KRÜGER, *Comm. Momms.*, p. 80, reporte la loi en 363.  
6. D'apr. KRÜGER, *Comm. Momms.*, p. 80, la suscription et la date sont interpolées.

*Theod.*, XII, 13, 2; — XII, 12, 4; — XIII, 1, 6; — IX, 16, 7; — V, 13, 16; — X, 10, 9; XI, 19, 3; — XII, 1, 59; — *Cod. Theod.*, XII, 1, 60 = *Cod. Just.*, X, 32, 25; — *Cod. Theod.*, XVI, 2, 17; — VIII, 5, 20; — XI, 30, 33; — VI, 35, 6; — *Cod. Theod.*, VIII, 3, 1 = *Cod. Just.*, XII, 54, 1; — *Cod. Theod.*, VIII, 5, 21; — \* VII, 4, 9 = *Cod. Just.*, XII, 37, 2<sup>1</sup>; — IX, 30, 1; — I, 16, 9; — IX, 30, 2; — *Cod. Theod.*, XV, 15, 1 = *Cod. Just.*, XI, 47, 1; — *Cod. Theod.*, IX, 40, 7; — XIV, 3, 7; — XI, 36, 16; — *Cod. Theod.*, XIV, 21, 1 = *Cod. Just.*, XI, 27, 1; — *Cod. Theod.*, XI, 31, 1; — V, 13, 17; — XII, 1, 61; — *Cod. Just.*, X, 72, 3<sup>2</sup>; — *Cod. Theod.*, VI, 36, 1 = *Cod. Just.*, XII, 31, 1<sup>3</sup>; — *Cod. Just.*, VII, 62, 24; — *Cod. Theod.*, XI, 30, 34; — VII, 20, 8; — IX, 42, 6; — *Cod. Theod.*, II, 12, 2 = *Cod. Just.*, III, 40, 2; — *Cod. Theod.*, XIV, 17, 2; — XII, 1, 62; — *Vet. kuj. jur. Cons.*, III, 12; — *Cod. Theod.*, VII, 4, 11; — VIII, 11, 1; — V, 14, 3; — VII, 4, 12; — XII, 12, 5.

**365**

Imp. Flavius Valentinianus Augustus.

Imp. Flavius Valens Augustus.

**Préfets du prétoire** : en Italie et Illyrie,

Claudius Mamertinus<sup>2</sup>; puis, à l'automne, Vulcatius Rufinus<sup>3</sup>; — en Gaule, Germanianus<sup>4</sup>; — en Orient, Sallustius Saturninus Secundus (encore en charge le 11 août)<sup>5</sup>, Nebridius<sup>6</sup>, Araxius (après le 28 septembre)<sup>7</sup>, Sallustius Saturninus Secundus (de nouveau en charge le 1<sup>er</sup> décembre)<sup>8</sup>.

**Préfets de Rome** : L. Aurelius Avianius

1. D'apr. KRÜGER, *Comm. Momms.*, p. 80, cette loi de Jovien est de 363 et parvient à Secundus en 364.

2. *Cod. Theod.*, XV, 1, 14.

3. *Cod. Theod.*, VII, 7, 2. — D'apr. AMM., XXVII, 7, Vulcatius Rufinus ne succède à Mamertinus qu'après le

24 août 367. Voir TILL., V, p. 678.

4. AMM., XXVI, 5. — REICHE, p.

5. REICHE, p. 43.

6. AMM., XXVI, 7. — REICHE, p.

7. AMM., XXVI, 7.

8. *Cod. Theod.*, VII, 4, 14.

Symmachus Phosphorius (encore en charge le 9 mars); — C. Caecionius Rufius Volusianus Lampadius (au moins du 4 avril au 17 septembre)<sup>1</sup>.

**Vicaires de la ville de Rome** : Valerius Severus (encore en charge le 22 juillet)<sup>2</sup>; puis, Volusianus (déjà en charge le 6 août)<sup>3</sup>.

**Préfets de Constantinople** : Caesarius; puis, en septembre, Phronemius<sup>4</sup>.

Séjour de Valentinien à Milan<sup>5</sup>.

Janv.-sept.

Saint Hilaire envoie aux évêques d'Italie son adresse *Contra Auxentium*<sup>6</sup>.

Valentinien dispense les soldats baptisés d'être condamnés à l'état de gladiateurs<sup>7</sup>.

15 janvier.

Valentinien interdit toute poursuite judiciaire le jour du dimanche<sup>8</sup>.

21 avril.

Valens quitte Constantinople et part pour la Syrie : il confie la police de Constantinople à son beau-père Petronius<sup>9</sup>.

Printemps.

\* Séjour de Valens à Antioche; il entreprend une violente persécution contre les orthodoxes<sup>10</sup>.

Printemps.

Saint Basile quitte sa retraite du Pont et vient à Césarée défendre l'évêque Eusèbe contre Valens et les ariens<sup>11</sup>.

Les ambassadeurs des Alamans, venus à Milan, reçoivent des présents de peu d'importance et sont maltraités par Ursacius<sup>12</sup>.

Printemps.

Le décret de Valentinien et Valens ordonnant l'exil de tous les évêques exilés sous Constance

5 mai.

1. SEECK, *Hermès*, XVIII, p. 293 et 302. — TOMASSETTI, p. 495.

2. *Cod. Theod.*, X, 4, 2. — CANTARELLI, p. 81.

3. *Cod. Theod.*, XIV, 6, 3. — CANTARELLI, p. 85.

4. AMM., XXVI, 7.

5. *Chron. Cod. Theod.*, p. LXXV.

6. REINKENS, p. 261. — Fin 364, d'apr. TILL., *Mém.*, VII, p. 755.

7. *Cod. Theod.*, IX, 40, 8.

8. *Cod. Theod.*, VIII, 8, 1.

9. AMM., XXVI, 6. — REICHE, p. 16.

10. SOCR., IV, 2-4. — GWATKIN, p. 267.

— TILL., V, p. 78, CL., *F. R.*, II, p. 120, et REICHE, p. 16, admettent, d'après AMM., XXVI, 7, que Valens ne dépassa pas Césarée cette année-là.

11. GWATKIN, p. 243. — En 366, d'apr. TILL., *Mém.*, VI, p. 789-790, et IX, p. 654.

12. AMM., XXVI, 5. — REICHE, p. 11.

et rétablis sous Julien provoque une grande émotion à Alexandrie <sup>1</sup>.

Les campagnes de Leptis et d'Œa sont de nouveau ravagées, les décurions Rusticianus et Nicasius massacrés <sup>2</sup>.

Flavianus, préfet d'Égypte, annonce qu'il a consulté les empereurs sur le cas de saint Athanase <sup>3</sup>.

Un tremblement de terre se fait sentir dans tout l'empire <sup>4</sup>.

Les Macédoniens, sous la direction d'Eleuze de Cysique, tiennent un grand concile à Lampsaque : ils condamnent la formule de Rimini et prétendent déposer Eudoxe et Acace <sup>5</sup>.

Procopé et l'ennuque Eugène gagnent les officiers des cohortes des Divitenses et des Tungricani, de passage à Constantinople : dans les bains d'Anastasic, Procope est proclamé empereur <sup>6</sup>.

Procopé fait mettre aux fers Nebridius, préfet du prétoire, et Cæsarius, préfet de Constantinople <sup>7</sup>.

Procopé donne à Phronemius l'administration de Constantinople, à Euphrasius la charge de maître des offices, et la direction des affaires militaires à Gomoarius et Agilo <sup>8</sup>.

Valens reçoit du notaire Sophronius la nouvelle de la révolte de Procope : il rebrousse chemin dans la direction de Nicomédie <sup>9</sup>.

Nouvelle et dernière persécution contre saint Athanase : le préfet d'Égypte Flavianus et le général Victorinus pénètrent dans l'église d'Alexandrie et n'y trouvent pas l'évêque, qui l'a clandestinement quittée <sup>10</sup>.

Été.

8 juin.

21 juillet.

Vers août.

28 sept.

Après le 2 septembre.

Après le 2 septembre.

Après le 2 septembre.

5 octobre.

Valentinien, ayant reçu la nouvelle d'une révolte des Alamans, est en marche vers Paris <sup>1</sup>.

Valentinien ordonne à Dagalaif de se porter à la rencontre des Alamans <sup>2</sup>.

Mort de Félix, évêque de Rome durant l'exil de Libère <sup>3</sup>.

Le tribun Rumitalca, nommé par Procope intendan du palais, prend possession de Nicée <sup>4</sup>.

Valens met le siège devant Chalcédoine : une sortie du tribun Rumitalca le force de s'enfuir, et toute la Bithynie tombe aux mains de Procope <sup>5</sup>.

Valentinien apprend à Reims les ravages des Austuriens : il envoie en Afrique le notaire Neotherius, le protecteur Masaucio et le sculaire Gaudentius <sup>6</sup>.

Aetius, accusé d'être partisan de Valens, est sur le point de périr, dans l'île de Lesbos, sur l'ordre de Procope <sup>7</sup>.

Valentinien se porte à Reims, puis à Trèves <sup>8</sup>.

Émeute à Rome : on essaie d'incendier la maison de Lampadius, qui se retire sur le pont Milvius <sup>9</sup>.

Q. Aurelius Symmachus (Symmaque) est *corrector* de la Lucanie et du Bruttium <sup>10</sup>.

Julius Festus Hymetius devient proconsul d'Afrique <sup>11</sup>.

Le philosophe Maximus est tiré de prison sur les prières de Themistius et de Clearchus, vicaire d'Asie <sup>12</sup>.

\* Sapor, roi des Perses, fait prisonnier par tra-

Fin oct.

Fin oct.

22 nov.

Décembre.

Décembre.

Hiver.

Der. mois.

Fin de l'an.

1. *Hist. aceph.*, 10.

2. *AMM.*, XXVIII, 6. — REICHE, p. 52.

3. *Hist. aceph.*, 10.

4. *AMM.*, XXVI, 10. — IDACE, *Descr. Cons.* — 21 août d'apr. la *Chron. d'Alex.*, p. 301.

5. *TILL.*, *Mém.*, VI, p. 788. — La date 365 est donnée par *SOCR.*, IV, 2-4. —

GWATKIN, p. 267, préfère la date de 361 qu'il déduit de *SOZ.*, VI, 7.

6. *IDACE, Descr. Cons.* — REICHE, p. 10.

7. *AMM.*, XXVI, 7.

8. *AMM.*, XXVI, 7.

9. *AMM.*, XXVI, 7 et 8.

10. *Hist. aceph.*, 10 et 11.

1. *AMM.*, XXVI, 5. — *Chron. Cod. Theod.*, p. LXXVI.

2. *AMM.*, XXVI, 5.

3. *MARC. et FAUST., Lib. Prec., Préf.*, 2.

4. *AMM.*, XXVI, 8.

5. *AMM.*, XXVI, 8. — REICHE, p. 17.

6. *AMM.*, XXVI, 5. — REICHE, p. 51.

7. *PHILOSTORGE*, IX, 6.

8. *AMM.*, XXVI, 5. — REICHE, p. 14-15.

9. *AMM.*, XXVII, 3.

10. *Cod. Theod.*, VIII, 5, 25. — SEECK, *Chron. Symm.*, p. XLVI.

11. *TISSOT*, p. 231.

12. *EUNAPE, Vit. Soph.*, 5 (éd. BOSSONADE, I, p. 51-57).

hison et met à mort le roi d'Arménie Arsacès; il chasse d'Ibérie le roi Sauromacès. Il donne l'Ibérie à un certain Aspacures et l'Arménie à deux transfuges romains, Cylaces et Artaban<sup>1</sup>.

\* Second exil de saint Méléce, évêque d'Antioche, d'ailleurs assez court<sup>2</sup>.

\* Mort d'Acace de Césarée. L'arien Euzouis devient évêque de cette ville<sup>3</sup>.

Sainte Mélanie, petite-fille du consul Marcellinus, devient veuve<sup>4</sup>.

Naissance de l'historien chrétien Sulpice Sévère<sup>5</sup>.

\* Naissance de l'écrivain arien Philostorge<sup>6</sup>.

LOIS : *Cod. Theod.*, XV, 1, 14; — \*XII, 1, 63<sup>7</sup>; — VIII, 11, 2; — XIII, 5, 11; — XIII, 6, 2; — IX, 40, 8; — XIV, 3, 8; — V, 15, 1; — \*VI, 4, 17<sup>8</sup>; *Cod. Theod.*, IX, 2, 2 = *Cod. Just.*, IX, 3, 1; — *Cod. Theod.*, I, 15, 5; — \*VIII, 6, 1; — V, 14, 1; — \*VII, 7, 1; — *Cod. Theod.*, VIII, 7, 8 = *Cod. Just.*, XII, 52, 1; — *Cod. Theod.*, XII, 1, 70; — \*VII, 13, 2<sup>9</sup>; — X, 10, 10; — *Vet. kuj. jur. Cons.*, IX, 2; — *Cod. Theod.*, VIII, 1, 9 = *Cod. Just.*, XII, 49, 2; — *Cod. Theod.*, XI, 31, 2; — XV, 1, 15; — IX, 34, 7; — \*VIII, 5, 22; — *Cod. Theod.*, XI, 12, 3 = *Cod. Just.*, IV, 61, 6; — *Cod. Theod.*, \*V, 13, 18<sup>10</sup>; — XI, 1, 9; — \*X, 17, 2; — I, 6, 4; — \*X, 1, 9; —

1. AMM., XXVII, 12. — 364-366 d'apr. REICHE, p. 30. — Vers 369 d'apr. TILL., V, p. 102-104.

2. TILL., *Mém.*, VIII, p. 765. — GWATKIN, p. 239, n. 1.

3. TILL., *Mém.*, VIII, p. 434.

4. TILL., *Mém.*, X, p. 592.

5. TEUFFEL, III, p. 217. — Date incertaine d'apr. BERNAYS, II, p. 85.

6. Au plus tard en 365 d'apr. JEEP, *Jahrb. für class. Phil.*, XIV Suppl.

*band*, p. 56. — Vers 368 d'apr. MILLIGAN, art. *Philostorgius* (*Dict. of christ. Biogr.*, IV, p. 390).

7. KRÜGER, *Comm. Momms.*, p. 76, place cette loi en 373.

8. Loi postérieure à 365 d'apr. KRÜGER, *Comm. Momms.*, p. 77.

9. Loi postérieure à 365 d'apr. KRÜGER, *Comm. Momms.*, p. 77.

10. Loi postérieure à 365 d'apr. KRÜGER, *Comm. Momms.*, p. 77.

VIII, 5, 23; — XV, 1, 16; — XI, 16, 11; — \*XI, 31, 3; — \*X, 12, 1; — *Vet. kuj. jur. Cons.*, IX, 3; — *Cod. Theod.*, VIII, 5, 24; — \*VIII, 4, 9<sup>1</sup>; — *Cod. Theod.*, VIII, 5, 25 = *Cod. Just.*, XII, 50, 5; — *Cod. Theod.*, VII, 18, 1; — VIII, 4, 10; — \*XIV, 3, 9<sup>2</sup>; — \*XIV, 5, 1; — *Cod. Theod.*, I, 6, 5 = *Cod. Just.*, \*I, 28, 1; — *Cod. Theod.*, \*X, 4, 3; — \*XIV, 17, 4; — \*XIV, 17, 3; — IX, 40, 9<sup>3</sup>; — VII, 22, 7; — \*VII, 6, 1; — VIII, 8, 1; — XI, 7, 10; — VII, 1, 6<sup>4</sup>; — XII, 1, 64<sup>5</sup>; — \*VII, 13, 5; — VIII, 5, 26; — *Vet. kuj. jur. Cons.*, IX, 4; — \**Cod. Theod.*, VII, 8, 2; — XI, 1, 10; — XI, 1, 11; — VIII, 1, 10; — XI, 7, 11; — III, 14, 1; — VIII, 5, 27; — \*XII, 1, 65; — VII, 1, 7; — \*XI, 36, 17; — \*X, 12, 2; — *Cod. Just.*, X, 16, 6; — *Cod. Theod.*, XII, 6, 4; — VI, 31, 1; — \*IX, 30, 3; — \*XII, 1, 66; — \*XII, 13, 3; — *Cod. Theod.*, \*VIII, 15, 4 = *Cod. Just.*, I, 55, 1<sup>6</sup>; — *Cod. Theod.*, VI, 4, 18; — *Cod. Theod.*, XII, 1, 67 = *Cod. Just.*, X, 32, 28; — *Cod. Theod.*, X, 20, 3 = *Cod. Just.*, XI, 8, 3; — *Cod. Theod.*, XII, 6, 5; — *Cod. Just.*, III, 26, 9; — *Cod. Theod.*, \*XIV, 3, 10<sup>6</sup>; — *Cod. Theod.*, XII, 6, 6 = *Cod. Just.*, XII, 54, 2<sup>7</sup>; — *Vet. kuj. jur. Cons.*, IX, 7; — *Cod. Theod.*, X, 4, 2; — *Cod. Just.*, VII, 39, 2; — *Cod. Theod.*, V, 13, 19<sup>7</sup>; — *Cod. Theod.*, \*XII, 6, 8 = *Cod. Just.*, X, 71, 2; — *Vet. kuj. jur. Cons.*, IX, 5; — *Cod. Theod.*, XI, 1, 12 = *Cod. Just.*, XI, 48, 3; — *Cod. Theod.*,

ou 373.

1. Loi postérieure à 365 d'apr. KRÜGER, *Comm. Momms.*, p. 77.

2. Loi postérieure à 365 d'apr. KRÜGER, *Comm. Momms.*, p. 77.

3. Loi postérieure à 365 d'apr. KRÜGER, *Comm. Momms.*, p. 77.

4. KRÜGER, *Comm. Momms.*, p. 77, rapporte cette loi aux années 368, 370

5. KRÜGER rapporte cette loi aux années 368, 370 ou 373.

6. Loi postérieure à 365, d'apr. KRÜGER, *Comm. Momms.*, p. 77.

7. Loi postérieure à 365 d'apr. KRÜGER, *Comm. Momms.*, p. 77.

\* XIII, 6, 3<sup>1</sup>; — \* XI, 30, 35; — VIII, 15, 5; — XII, 6, 7<sup>2</sup>; — \* XIV, 13, 1; — V, 15, 2; — \* XIV, 6, 3; — *Vet. cuj. jur. Cons.*, IX, 1; — *Cod. Theod.*, XI, 2, 1; — II, 10, 5; — XII, 6, 9; — \* X, 16, 1; — XI, 32, 1; — I, 16, 10; — IX, 3, 4; — *Cod. Just.*, I, 19, 5; — *Cod. Theod.*, I, 6, 6; — *Cod. Theod.*, \* VII, 7, 2 = *Cod. Just.*, XI, 61, 1; — *Cod. Theod.*, VII, 1, 8; — *Cod. Just.*, XI, 62, 3; — *Cod. Theod.*, XIV, 3, 11<sup>3</sup>; — \* XI, 11, 1; — VII, 4, 13<sup>4</sup>; — *Cod. Theod.*, \* VIII, 4, 11 = *Cod. Just.*, XII, 57, 3; — *Cod. Theod.*, XII, 1, 68; — XII, 1, 69; — XV, 1, 17; — *Cod. Just.*, X, 32, 29; — *Cod. Theod.*, XI, 1, 13; — \* XI, 2, 2<sup>5</sup>; — XII, 6, 10; — *Cod. Theod.*, X, 1, 40<sup>6</sup> = *Cod. Just.*, X, 1, 8; — *Cod. Theod.*, \* XVI, 1, 1<sup>7</sup>; — \* VII, 6, 2; — \* XIII, 10, 4; — *Cod. Theod.*, IX, 13, 1 = *Cod. Just.*, IX, 15, 1; — *Cod. Theod.*, II, 1, 5; — VII, 4, 14; — \* XIV, 3, 12; — *Cod. Theod.*, X, 19, 3 = *Cod. Just.*, XI, 7, 1; — *Cod. Theod.*, \* VIII, 1, 11 = *Cod. Just.*, XII, 49, 3; — *Cod. Theod.*, \* IX, 16, 8; — \* X, 20, 4; — IX, 30, 4; — XI, 36, 18; — \* VIII, 5, 28<sup>8</sup>; — \* XI, 29, 3.

**366**

Fl. Gratianus  
nob. pucr.  
Dagalaiphus.

**Préfets du prétoire** : en Italie et Illyrie, Vulcatius Rufinus<sup>9</sup>; — en Gaule, Germanianus, remplacé, entre le 17 septembre 366 et le 8 janvier 367, par Florentius, auquel il succède dans l'office de *comes sacrarum largitionum*<sup>10</sup>; —

1. Loi postérieure à 365 d'apr. KRÜGER, *Comm. Momms.*, p. 77.  
2. KRÜGER, *Comm. Momms.*, p. 79, place cette loi en 364.  
3. Loi placée en 364 par KRÜGER, *Comm. Momms.*, p. 79.  
4. Loi placée en 364 par KRÜGER, *Comm. Momms.*, p. 79.  
5. KRÜGER, *Comm. Momms.*, p. 79, rapporte cette loi à l'année 364.

6. KRÜGER, *Comm. Momms.*, p. 77, place cette loi en 364.  
7. KRÜGER, *Comm. Momms.*, p. 77, place cette loi en 364.  
8. Loi postérieure à 365 d'apr. KRÜGER, *Comm. Momms.*, p. 77.  
9. *Cod. Theod.*, XII, 6, 12.  
10. *Cod. Theod.*, VIII, 7, 9; XII, 41; X, 19, 4. — REICHE, p. 41.

en Orient, Sallustius Saturninus Secundus<sup>1</sup>.  
**Préfet de Rome** : Rufius Viventius Gallus (déjà en charge le 1<sup>er</sup> octobre)<sup>2</sup>.

**Vicaire de la ville de Rome** : Volusianus<sup>3</sup>.  
**Préfet de l'annone** : Julianus<sup>4</sup>.

IncurSION des Alamans : Charietto, comte des deux Germanies, et Severianus, cantonné à Cabילו (Châlons) avec les Divitenses et les Tungriani, sont tués<sup>5</sup>.

Naissance de Valentinien Galate, fils de Valens<sup>6</sup>.  
Ariutheus, général de Valens, remporte un léger avantage, à Dadastane, sur Hyperechius, officier de Procope. Celui-ci s'empare de Cyzique malgré la résistance de Serenianus, comte des domestiques<sup>7</sup>.

Procope confère au jeune Hormisdas la dignité de proconsul<sup>8</sup>.

Valens ordonne de suspendre toute persécution contre saint Athanase<sup>9</sup>.

Brasidas, notaire impérial, annonce au peuple d'Alexandrie que les empereurs permettent le retour de saint Athanase : l'évêque rentre dans sa ville<sup>10</sup>.

Valens et son lieutenant Lupicinus pénètrent en Lycie : Arbitio prend le parti de Valens et est suivi par Gomoarius, officier de Procope, et un certain nombre de soldats<sup>11</sup>.

Dagalaif est envoyé de Paris contre les Alamans : il est rappelé pour recevoir avec Gratien l'investiture du consulat. Jovinus, maître de la cavalerie, est envoyé à sa place : il bat les bar-

1. *Cod. Theod.*, IV, 11, 7.  
2. SEER, *Hermès*, XVIII, p. 302. — TOMASSETTI, p. 495.  
3. CANTARELLI, p. 85.  
4. HIRSCHFELD, *Philologus*, XXIX, p. 36.  
5. AMM., XXVII, 1. — REICHE, p. 18.  
6. IDACE, *Descr. Cons.* — TILL., V, p. 693-694. — SCH., II, p. 389, admet

que cette date est celle de la naissance de Valentinien II. — Voy. *Chron. Cod. Théod.*, p. LXXXVII-LXXXVIII, et COEN, *Riv. Stor. Ital.*, 1888, p. 232, n. 2.  
7. AMM., XXVI, 8. — REICHE, p. 17.  
8. AMM., XXVI, 8.  
9. *Hist. aceph.*, 10 et 11.  
10. *Hist. aceph.*, 11.  
11. AMM., XXVI, 9.

Janvier.

18 janvier.

Janvier et février.

Janvier et février.

31 janvier.

1<sup>er</sup> février.

Printemps.

Print. et été.

bares à Scarponna, puis à Châlons, et reprend la route de Paris <sup>1</sup>.

Valens se transporte en Phrygie : à Nacolia, la défection d'Agilo et d'un grand nombre de soldats force Procope à fuir <sup>2</sup>.

Procope est trahi par les tribuns Florentius et Barchalba, qui le conduisent à l'empereur; il est décapité, et les deux tribuns sont ensuite mis à mort <sup>3</sup>.

Le protecteur Marcellus, de la garnison de Nicée, parent de Procope, surprend et tue Sere-nianus prisonnier <sup>4</sup>.

Marcellus, espérant l'appui des rois Goths et comptant sur la révolte de l'Illyrie, est saisi sur l'ordre d'Equitius et mis à mort <sup>5</sup>.

Equitius fait capituler la garnison de Philippo-poli <sup>6</sup>.

L'ancien préfet du prétoire Araxius et le pré-fet de Constantinople Phronemius sont condam-nés à la déportation <sup>7</sup>.

Libanius, après la répression de la révolte de Procope, dont il avait souhaité le succès, écrit le discours προς τοὺς εἰς τὴν παιδείαν αὐτὸν ἀποσώ-ψαντας <sup>8</sup>.

Troisième incursion des Austuriens en Tripoli-taine : ils assiègent en vain Leptis huit jours durant <sup>9</sup>.

Valentinien reçoit à Paris la tête de Procope <sup>10</sup>.

Victor, maître de la cavalerie, est envoyé chez les Goths par Valens, pour leur demander compte du concours qu'ils ont donné à Procope <sup>11</sup>.

Silvain de Tarse, Eustathe de Sébaste, Théo-philie de Castabale, au nom des Macédoniens d'Asie, souscrivent aux décisions du concile

26 mai.

27 mai.

Peu apr. le  
27 mai.

Après le 27  
mai.

Après le 27  
mai.

Après le 27  
mai.

Après le 27  
mai.

Été.

Mil. de l'été.

2<sup>e</sup> sem.

Av. le 24  
septembre.

1. AMM., XXVII, 2.  
2. AMM., XXVI, 9. — REICHE, p. 17.  
3. IDACE, *Descr. Cons.* — AMM., XXVI, 9.  
4. AMM., XXVI, 10.  
5. AMM., XXVI, 10.

6. AMM., XXVI, 10.  
7. AMM., XXVI, 10.  
8. SIEVERS, *Libanius*, p. 143, n. 51.  
9. AMM., XXVIII, 6. — REICHE, p. 52.  
10. AMM., XXVII, 2. — REICHE, p. 19.  
11. AMM., XXVII, 5.

d'Alexandrie, vont à Rome et reçoivent des lettres du pape Libère <sup>1</sup>.

Mort du pape Libère après quatorze ans, quatre mois et sept jours de pontificat <sup>2</sup>.

Un schisme a lieu dans l'église de Rome : le diacre Ursinus est élu pape dans la basilique de saint Jules à l'instigation des diacres Amantius et Lupus, et le diacre Damase est à son tour élu dans la basilique de saint Laurent <sup>3</sup>.

Irruption sanglante des partisans de Damase dans la basilique de saint Jules, occupée par les partisans d'Ursin <sup>4</sup>.

Damase est consacré pape dans la basilique de Latran par l'évêque d'Ostie; Ursinus est consacré pape dans une église au-delà du Tibre par Paul, évêque de Tibur <sup>5</sup>.

Damase gagne à sa cause Viventius, préfet de la ville, et Julianus, préfet de l'annonne : Ursinus, Amantius et Lupus sont bannis de Rome <sup>6</sup>.

Damase veut chasser de Rome sept prêtres partisans d'Ursinus : ils se réfugient dans la basilique libérienne, mise en état de défense <sup>7</sup>.

Attaque des partisans de Damase contre la basilique libérienne : cent soixante partisans d'Ursinus périssent <sup>8</sup>.

Les partisans d'Ursinus, de nouveau réunis dans la basilique libérienne, demandent qu'un concile règle le différend <sup>9</sup>.

Séjour de Valens à Constantinople : les com-plices de Procope sont cruellement punis <sup>10</sup>.

Sainte Mélanie quitte Rome et va visiter les

24 sept.

24 sept.-1<sup>er</sup>  
octobre.

28 sept.-1<sup>er</sup>  
octobre.

1<sup>er</sup> oct.

Entre le 1<sup>er</sup>  
et le 26  
octobre.

Peu avant  
le 25 oct.

26 oct.

28 octobre.

Automne et  
hiver.

Début de

1. SOER., IV, 12. — TILL., *Mém.*, VI, p. 529-530. — GWATKIN, p. 236-237, place vers l'hiver de 365 les rapports des Macédoniens avec Libère.  
2. MARC. et FAUST., *Lib. Prec., préf.*, 2. — DUCHESNE, *Lib. Pont.*, I, p. 210.  
3. MARC. et FAUST., *Lib. Prec., préf.*, — RADE, p. 12-13.  
4. MARC. et FAUST., *Lib. Prec., préf.*, — RADE, p. 12.

5. MARC. et FAUST., *Lib. Prec., préf.*, 2. — RADE, p. 12.  
6. MARC. et FAUST., *Lib. Prec., préf.*, 2. — RADE, p. 13-14.  
7. MARC. et FAUST., *Lib. Prec., préf.*, 3. — RADE, p. 14.  
8. AMM., XXVII, 3. — RADE, p. 14.  
9. MARC. et FAUST., *Lib. Prec., préf.*, 3. — RADE, p. 15.  
10. AMM., XXVI, 10. — REICHE, p. 24.